

**ASSEMBLEE NATIONALE**13 janvier 2006

---

VOLONTARIAT ASSOCIATIF ET ENGAGEMENT ÉDUCATIF - (n° 2332 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 62

présenté par  
le Gouvernement-----  
**ARTICLE 8**

Supprimer l'alinéa 5 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le texte de loi ne dérogeant pas à la règle de compensation posée à l'article L. 131-7 du code de la sécurité sociale, ce dernier s'applique de plein droit.

L'article est donc superfétatoire et doit être supprimé.